



AVIRON ROMAINAIS PÉAGEOIS
SAISON 2021-2022

ADHÉRENT MINEUR (moins de 18 ans)

Dossier d'inscription à compléter et à remettre au secrétariat

Merci de compléter ce dossier en lettres d'imprimerie (MAJUSCULES)

Un souci, une question ? contact@avironrp.fr / Martine : 04.75.70.34.48 / Bruno : 06.26.65.10.43

Civilité : ☐ Mme ☐ M.

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE ... / ... / ... À (VILLE / PAYS) : NATIONALITÉ :

ADRESSE :
.....

CODE POSTAL : VILLE :

MOBILE RAMEUR :

COURRIEL RAMEUR :

Cadre réservé au secrétariat

Dossier vérifié par le ... / ... / ...

Section : ☐ École d'aviron - Catégorie : ☐ 2012-2011 (J10-J11) ☐ 2010-2009-2008 (J12-J13-J14)
☐ Aviron en compétition - Catégorie : ☐ 2007-2006 (J15-J16) ☐ 2005-1995 (J17-J18-Senior)

Saisie fichiers : ☐ ARP par le ... / ... / ...
☐ FFA (n° de licence :) par le ... / ... / ...

Remarques : ☐ Attestation inscription par le ... / ... / ...

MAIF : ☐ Bordereau
☐ I.A. Sport +

Santé : ☐ Certificat médical
☐ Attestation

☐ Pass sanitaire vaccination

☐ Coordonnées parentales

☐ Reçu fiscal

par
le ... / ... / ...

☐ Adhésion ordinaire ☐ Adhésion donateur €

Chèque n°1	Date encaissement : / /	€
Chèque n°2	Date encaissement : / /	€
Chèque n°3	Date encaissement : / /	€
ANCV (chèques-vacances / coupon-sport) ajouter 10 € pour frais		€
Espèces		€
Comité d'entreprise		€
Top Dép'Art	N° de carte :	€
Pass'Région	N° de carte :	€
Pass'Sport		€
MAIF IA Sport +	Ajouter 11,34 € si souscrit	€
TOTAL		€

Charte du Rameur de l'Aviron Romanais Péageois **(en conformité avec le règlement intérieur)**

Préambule :

Cette charte s'applique à tous les utilisateurs des installations de l'Aviron Romanais Péageois, au même titre que :

- les règles de sécurité de la FFA (affichées dans les locaux du club),
- le règlement intérieur de l'Aviron Romanais Péageois (affiché dans les locaux du club), qu'elle complète.

Les rameurs s'engagent à respecter l'ensemble des règles fixées dans cette charte.

Catégories de rameurs :

L'Aviron Romanais Péageois considère comme autonomes tout rameur ayant prouvé son aptitude d'autonomie au comité directeur.

Le comité directeur édite ainsi une liste de rameurs autonomes basée sur ces critères.

Toute personne non mentionnée sur cette liste est considérée comme rameur non autonome.

Tout rameur mineur présent sur cette liste devra avoir fait signer son autorisation parentale au moment de son inscription.

Les autres rameurs sont considérés comme non autonomes.

Réglementation des sorties :

Les rameurs doivent obligatoirement être en possession d'une licence de la FFA en cours de validité.

Il est interdit de ramer sans surveillance lorsque la température de l'air se situe en dessous de 0°C.

Le rameur autonome appréciera sous sa responsabilité les conditions météorologiques et sécuritaires de son entraînement.

a) Rameurs autonomes :

Les utilisateurs restent soumis aux règles de sécurité de la FFA.

Les rameurs autonomes peuvent pratiquer l'aviron dans les créneaux prévus à leur pratique et en dehors des créneaux d'entraînement sous leur propre responsabilité.

b) Rameurs non autonomes :

Les rameurs non autonomes sortent exclusivement dans les créneaux prévus pour eux, encadrés par l'entraîneur responsable de la séance.

Il lui incombe de composer les équipages et d'affecter les bateaux.

c) Déclaration des sorties :

Tout rameur, quel que soit son niveau ou le matériel qu'il utilise, est tenu de remplir le cahier de sortie avant de prendre un bateau.

A la fin de la sortie, il note son heure de rentrée, ainsi que les réparations éventuelles à effectuer sur le bateau.

Si les réparations citées plus haut sont importantes, ou si la sécurité du prochain utilisateur est en jeu, il en informe l'entraîneur responsable de la séance, afin que celui-ci place le cas échéant le bateau en indisponibilité.

Matériel :

a) Disponibilité :

Les bateaux font l'objet d'une révision annuelle placée sous la responsabilité du responsable du matériel.

En outre, chaque utilisateur doit s'assurer, avant d'effectuer la sortie, que le matériel qu'il va utiliser est en bon état de fonctionnement.

Pour cela il devra avant et après chaque sortie poser son bateau sur des tréteaux et vérifier son état de bon fonctionnement.

Il vérifiera en particulier que les bouchons sont bien fermés, et que, si les cale-pieds sont équipés de chaussures, celles-ci comportent bien une sangle reliant le talon au cale-pied.

b) Utilisation du matériel :

Les rameurs utiliseront exclusivement le matériel qui leur est destiné, en fonction :

- de leur catégorie de pratique,
- de leur catégorie de poids,
- sur autorisation de l'entraîneur ou du responsable de séance.

Ils prendront un soin particulier du matériel qui leur est confié, en raison du coût des bateaux et de leur fragilité.

c) Nettoyage du matériel :

Le matériel doit être nettoyé après chaque sortie, extérieur comme intérieur (en particulier les rails).

Les bouchons devront être systématiquement ouverts après chaque sortie afin de permettre à l'intérieur du bateau de sécher.

Règles de navigation :

Les rameurs respectent le sens de circulation affiché au club, et se retournent régulièrement pour vérifier qu'aucun obstacle n'arrive à leur rencontre.

Le rameur de proue (le plus en avant dans le bateau) est responsable de cette vérification.

Une vigilance particulière est nécessaire sur la zone sud du bassin.

Salle de musculation :

Rameurs autonomes : l'utilisation de la salle de musculation (appareils de musculation et ergomètres) est en libre accès.

Rameurs non autonomes : l'utilisation de la salle de musculation (appareils de musculation et ergomètres) devra se faire sous la supervision d'un responsable de séance dûment habilité par le comité directeur.

Bureau :

L'utilisation du bureau est strictement réservée aux membres du comité et aux entraîneurs.

Il ne peut en aucun cas être utilisé comme vestiaire ou lieu de stockage.

Les vestiaires :

Les utilisateurs des vestiaires veilleront à éviter toute dégradation, et respecteront la propriété d'autrui.

Les vestiaires ne sont pas mixtes et les utilisateurs devront s'y conformer.

Le comportement :

Chaque utilisateur des installations de l'Aviron Romanais Péageois s'engage à donner la meilleure image du club à l'extérieur. En particulier, il s'attachera :

- à respecter les horaires, les membres du club, le travail des bénévoles et des professionnels et les installations ;
- à conserver en toutes circonstances un comportement digne ;
- à porter les couleurs du club lors des compétitions.

Droit à l'image :

L'Aviron Romanais Péageois peut être amené à prendre des photographies ou des vidéos de vos enfants ou de vous-même pendant les activités sportives ou la vie quotidienne et à les utiliser sur tous ses supports de communication sans limite de temps ni de lieu.

L'Aviron Romanais Péageois se réserve la possibilité de céder les droits d'utilisation de ces photos et vidéos à l'ensemble de ses partenaires qui pourront les utiliser dans les mêmes conditions.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant ou que vous-même soyez pris en photographie ou en vidéo, nous vous remercions de faire une lettre indiquant votre refus.

Cette lettre devra être adressée au président de l'Aviron Romanais Péageois avec la présente fiche d'inscription.

COORDONNÉES PARENTALES

Parent 1 / Responsable 1

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

PROFESSION :

Parent 2 / Responsable 2

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

PROFESSION :

AUTORISATIONS

J'autorise :

- les membres de l'Aviron Romanais Péageois ou autres parents à transporter dans leurs véhicules personnels ou loués mon enfant lors de sa participation à une compétition d'aviron, en cas d'indisponibilité de ma part.
- les responsables de l'Aviron Romanais Péageois à faire pratiquer en mon nom toute intervention chirurgicale nécessaire après avis médical en cas d'accident ou de maladie pendant les séances d'entraînement, stages ou les déplacements en compétition.

ATTESTATION DE NATATION

Je certifie sur l'honneur que mon enfant est capable de nager au moins 25 mètres et de s'immerger.

CERTIFICAT MÉDICAL ou QUESTIONNAIRE / ATTESTATION de SANTÉ

Cf. document d'information ci-joint

Dans le cadre de la délivrance de la licence FF Aviron et conformément à la réglementation du Code du sport et du règlement médical de la FF Aviron,

- ☐ Nous attestons avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT pour les mineurs et avoir répondu **PAR LA NÉGATIVE** à toutes les questions.
- ☐ Nous attestons avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT pour les mineurs et avoir répondu **OUI à une ou plusieurs** questions.

Dans ce cas, nous fournissons un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron daté de moins de 6 mois au jour de la demande de licence.

ASSURANCE MAIF

Une notice d'information MAIF, assurance attachée à la licence FFA, est jointe à ce dossier. Vous pouvez opter pour une garantie complémentaire se substituant à la garantie de base ; elle vous permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Que vous souscriviez ou non la garantie complémentaire I.A. Sport +, vous devez compléter et signer le bordereau ci-dessous.

ASSURANCE MAIF DES LICENCIÉS DE LA FFA - SAISON 2021-2022

Je soussigné(e) (nom, prénom) Date de naissance
Adresse

atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire. A. Sport +.

- ☐ Je souhaite souscrire la garantie I.A. Sport+ qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base de la licence. J'intègre la cotisation complémentaire de **11,34 €** pour la saison sportive 2021/2022 au règlement de ma cotisation. J'ai bien noté que la garantie I.A. Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.
- ☐ Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de présélection, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

Fait à Le
Signature
(pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal)

Le prix de la garantie complémentaire (11,34 €) est à ajouter au montant de la cotisation.

Chèque à l'ordre de l'AVIRON ROMANAIS PEAGEOIS

INFORMATIONS DU CLUB

- ☐ J'accepte de recevoir les informations du club par courriel / SMS / messagerie WhatsApp.
- ☐ Je n'accepte pas de recevoir les informations du club par courriel / SMS / messagerie WhatsApp.

VALIDATION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Je certifie avoir complété sincèrement ce dossier d'inscription.

Après avoir pris connaissance de la fiche tarifaire ci-jointe,

- ☐ je choisis l'adhésion ordinaire.
- ☐ je choisis l'adhésion donateur (je recevrai un reçu fiscal).

Fait à le ... / ... / ...

Signature parent(s)

Signature enfant

Informations que vous jugez nécessaires de porter à notre connaissance (allergies, contre-indications, situation familiale, ...) :

Collégiens, lycéens... quelles aides pour pratiquer l'aviron à l'ARP ?

Pour les collégiens drômois, la carte Top Dép'Art



20 euros de réduction sur une licence sportive. Par exemple l'aviron à l'ARP !

Destinée à tous les collégiens **drômois** scolarisés public ou privé.
Elle permet de bénéficier d'avantages liés à la culture, **au sport**, aux loisirs...
La carte est délivrée gratuitement par le collège aux élèves entrant en 6ème et reste valide jusqu'en 3ème.
Plus de renseignements sur www.ladrome.fr

Réduction versée par



Pour les lycéens, apprentis, le Pass'Région



Les lycéens et apprentis (public ou privé) de la Région peuvent prétendre au Pass'Région et bénéficier de nombreux avantages liés à la culture, **au sport**, aux loisirs...

Le Pass'Région est gratuit.

A commander sur l'appli Pass'Région ou www.auvergnerhonealpes.fr

30 euros de réduction sur une licence sportive.
Par exemple l'aviron à l'ARP !

Réduction versée par



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Écolier, collégien, lycéen... Le Pass'Sport ! (Sous conditions)



1jeune1solution.gouv.fr



Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50 €** pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

Pour en bénéficier, présenter le courrier du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports reçu au cours de l'été 2021 informant du bénéfice du Pass'Sport.

POUR LE PRATIQUEUR MAJEUR

1. Recommandé par l'ARP : le certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron, y compris en compétition.

Senior ou **Adulte**, pour pratiquer l'aviron, y compris en compétition (défi ergo, régates du Comité, Randon'Aviron, championnats,...), le licencié majeur doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, ou de l'aviron, en compétition, datant de moins d'un an.

La production de ce certificat médical est obligatoire tous les 3 ans.

Les années intermédiaires, si la licence est prise sans discontinuité, il est simplement demandé au licencié de répondre au Questionnaire de Santé (QS Sport Cerfa n°15699*01 ci-joint) et, en cas de réponse négative à toutes les questions, de valider l'attestation insérée dans le dossier d'inscription.

En cas de réponse positive à une question ou plus, le pratiquant consultera son médecin, avec le questionnaire QS Sport renseigné, pour obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron en compétition. Ce certificat médical doit alors dater de moins de 6 mois.

2. Certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aviron.

Si le pratiquant majeur **Adulte** (section loisir) ne veut participer à aucune compétition (ou rendez-vous sportif assimilé), il doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron datant de moins d'un an lors de sa première licence à la FFA.

Les années suivantes, si la licence est prise sans discontinuité, il est simplement demandé au pratiquant de répondre à un Questionnaire de Santé (QS Sport Cerfa n°15699*01 ci-joint) et en cas de réponse négative à toutes les questions, de valider l'attestation insérée dans le dossier d'inscription.

En cas de réponse positive à une question ou plus, le pratiquant consultera son médecin, avec le questionnaire QS Sport renseigné, pour obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron. Ce certificat médical doit alors dater de moins de 6 mois.

POUR LE PRATIQUEUR MINEUR

Depuis le 1er septembre 2021, le pratiquant mineur n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour obtenir une licence et pour participer à des compétitions.

Pour obtenir une licence et pour participer à des compétitions, **lui et ses parents/responsables** doivent simplement remplir, chaque année, **un questionnaire QS Sport pour les mineurs** (ci-joint) et, **en cas de réponse négative à toutes les questions**, valider l'attestation insérée dans le dossier d'inscription.

En cas de réponse positive à une question ou plus, le pratiquant consultera son médecin, avec le questionnaire QS Sport renseigné, pour obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de l'aviron. Ce certificat médical doit alors dater de moins de 6 mois.

Ces dispositions s'appliquent selon l'âge du sportif à la date de sa demande d'obtention ou de renouvellement de licence.

S'il est mineur à cette date, le questionnaire QS Sport pour les mineurs est demandé.
S'il est majeur à cette date, il doit fournir un certificat médical pour sa première demande de délivrance de licence en qualité de pratiquant majeur.

FICHE TARIFAIRE 2021/2022

ADHESION ORDINAIRE



ADHESION DONATEUR



Cotisation ordinaire versus cotisation donateur

La dernière assemblée générale de l'ARP, le 5 mars 2021, a entériné les montants des cotisations pour la saison 2021/2022. La nouveauté réside en **une adhésion donateur** qui, après réduction fiscale, **revient à un coût identique à l'adhésion ordinaire** si vous payez un impôt sur le revenu.

En choisissant l'adhésion donateur, c'est un moyen supplémentaire pour le club de contribuer à son développement et de lui permettre d'investir. Nous établirons un reçu fiscal.

Montant des cotisations pour la saison 2021 / 2022

Catégorie	Année de naissance	Adhésion ordinaire	Adhésion donateur	Coût adhésion donateur après réduction fiscale
École d'aviron J10 - J11	2012 - 2011	130 €	235 €	130 €
Ecole d'aviron J12 - J13 - J14	2010-2009-2008	230 €	335 €	230 €
Aviron en compétition J15 - J16	2007 - 2006	230 €	335 €	230 €
Aviron en compétition J17 - J18 - Senior	2005 à 1995	230 €	335 €	230 €
Aviron adulte	1994 et moins	340 €	445 €	340 €

Pour information, les cotisations ne représentent que 22 % des recettes du club et près de 1/4 de ces cotisations sont reversées à la Fédération Française d'Aviron.

MODALITES DE RÈGLEMENT

Pour le règlement de la cotisation, nous acceptons ces différents moyens de paiement.

- ★ Chèque (possibilité de faire trois chèques à donner le jour de l'inscription)
- ★ Espèces
- ★ Participation comité d'entreprise (nous demander une facture /attestation)
- ★ Chèques vacances et/ou Coupons sport ANCV
Ajouter 10 € pour couvrir les frais de gestion facturés par l'ANCV
- ★ Collégien : 20 € Carte Top Dép'Art (Drôme) - Présenter la carte
- ★ Lycéen / apprenti : 30 € Carte Pass'Région (Auvergne-Rhône-Alpes)
Présenter la carte ou l'appli
- ★ Pass'Sport (Allocation de rentrée sportive versée par l'État sous conditions)
Présenter le courrier reçu cet été 2021





pass COVID-19
sanitaire



Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières !

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport

Depuis le 9 août 2021, toutes les installations sportives et les clubs sportifs, **y compris les clubs d'aviron**, sont tenus d'appliquer ces mesures sanitaires.

PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE

Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Le Pass sanitaire consiste en la présentation numérique ou papier d'une preuve sanitaire parmi les trois suivantes : - Un schéma vaccinal complet - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h - Un certificat de rétablissement de la Covid 19
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le Président de l'ARP désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Pour l'ARP, sont habilitées à effectuer ce contrôle : - les entraîneurs salariés du club : Franz PENELON & Simon FERNANDEZ - les membres du Comité Directeur

QUI DOIT PRÉSENTER UN PASS SANITAIRE ?

Mineurs	Exemption de Pass sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021 Pass Sanitaire obligatoire à compter du 1er octobre 2021 (prévision) Toutes pratiques sportives autorisées
Majeurs	Obligation de Pass sanitaire Toutes pratiques sportives autorisées

PORT DU MASQUE - DRÔME : ARRÊTÉ PREFECTORAL

Mineurs et Majeurs	Dans tous les établissements soumis à l'obligation du pass sanitaire, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus sur l'ensemble du département de la Drôme , depuis le 13 août 2021. <i>Arrêté préfectoral N°26-2021-08-13-00001 en date du 13 août 2021</i>
---------------------------	--

À L'ARPL'AVIRON EST SPORT « COVID COMPATIBLE » !

Solidaires & responsables	L'ARP n'ignore rien des contraintes induites par ces mesures sanitaires. Nous n'avons pas d'autre choix. Nous ferons les contrôles strictement nécessaires. Sport collectif mais sans contact, l'aviron limite les interactions physiques. A nous d'en faire une chance ! Solidaires et responsables.
--------------------------------------	---

QS Sport pour les mineurs

Annexe II-23 du Code du Sport

Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur en vue de l'obtention, du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, hors disciplines à contraintes particulières

*Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale.
Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.*

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐ Ton âge : ans

Depuis l'année dernière

	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré(e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)

	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué(e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐

Aujourd'hui

	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐

Questions à faire remplir par tes parents

	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.